



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
DIMANCHE 14 JUILLET 2019  
N°50 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,  
Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI,  
Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI,  
Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Fonte IBRAHIM,  
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,  
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,  
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,  
Chadhoul Abdou, Mouslim  
ABDOURAHAMAN, Chamsia DJIHADI  
SOILIHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,  
Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA,  
Thomas INOUSSA, Abdoulatuf MADI,  
Soidridine MADI, Angatahi MELA,  
Ali-Moussa MOUSSA-BEN,  
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

**Objet :**

*Procurations : Néant*

**Création de poste  
Chargé(e) d'opération  
Environnement et biodiversité**

*L'an deux mille dix-neuf, le 14 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**NOTA :**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président certifie  
que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte du siège de la  
Communauté de Communes le  
25/07/2019**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Anrifina ASSANI**



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011 relative à l'application à Mayotte des deuxième et cinquième parties du CGCT ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34.

Pour faire face aux nombreux projets en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, engager la mise en œuvre opérationnelle des orientations et plans d'actions issus du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), et dans le but d'améliorer les services rendus aux usagers des communes membres, le Président propose la création d'un poste de chargé(e) d'opération Environnement et biodiversité afin de répondre, aux sollicitations nationales et locales : communes membres, Etat (contrat de transition écologique, AFB, ministère), associations, entreprises et particuliers.

Sous l'autorité du chargé de mission Environnement & Transition Écologique, en lien direct avec la Direction générale et l'élu en charge de l'environnement et salubrité publique, le Chargé(e) d'opération Environnement & biodiversité animera les projets engagés par la CCsud jusqu'à la présentation des rapports et bilans de clôture des actions.

Les missions s'articulent autour de 2 axes majeurs : AXE 1 : Pilotage des actions et répondre aux sollicitations territoriales (échelle intercommunale, départementale et régionale) et nationale dans le domaine de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité depuis les étapes préalable de production de données, de rapport de synthèses, bilans ... jusqu'à la conduite d'opérations à travers un dispositif réactif et opérationnel spécifique impliquant la population locale et le réseau associatif. AXE 2 : Pilotage des projets spécifiques engagées avec dominance sur les thématiques environnement, et énergie

**Cadre de référence :** Direction Générale **Service :** Environnement & Transition Écologique

**Intitulé du poste dans la structure :** Chargé(e) d'opération Environnement et biodiversité

**Statut :** contractuel ou titulaire **Filière :** Technique **Catégorie :** A ou B

**Rattachement hiérarchique :** DGS/DGA/ Chargé de mission environnement et transition écologique

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE**

**D'approuver** la création d'un emploi de « Chargé d'opération Environnement et biodiversité »

**D'inscrire** les crédits correspondants au budget.

**D'autoriser** le 1<sup>er</sup> vice-Président Anrifina Assani à signer cette délibération en l'absence du Président

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

**Fait à Bandrélé, le 23 juillet 2019**

Le 1<sup>er</sup> vice-Président



**Anrifina ASSANI**